



Déclaration de politique communale 2018-2024

Aiseau, Présles, Pont-de-Loup, Roselies sont quatre villages attachants. Tous les quatre sont riches d'une longue histoire qui a débuté bien avant nous et se poursuivra, soyez en sûrs, bien après nous.

L'histoire nous pousse à tempérer nos victoires et à relativiser nos échecs.

Comment mieux situer notre action sur six ans, qu'en tentant d'inscrire nos politiques à venir dans un contexte spatial et temporel. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces contextes sont particulièrement flous.

Un contexte territorial mouvant

Au niveau des territoires, les élections Européennes, Fédérales et Régionales qui se profilent en mai 2019 devraient à nouveau avoir des répercussions sur l'échelon communal. Ironie du calendrier, nous connaissons encore sous cette législature une seconde vague d'élections (au moins) en mai 2024...

On l'a vu avec les politiques budgétaires, le niveau européen peut très concrètement impacter les politiques locales. En nous imposant des normes et balises, l'Europe a cadré nos politiques d'investissements. Espérons qu'elle en fera de même à l'avenir au niveau environnemental en nous imposant des objectifs climatiques ambitieux, matière dans laquelle nous faisons plutôt figure de bons élèves.

Qu'en sera-t-il également des périlleux équilibres institutionnels belges? Un gouvernement parviendra-t-il à réunir autour de mêmes thèmes des électorats qui dérivent au Nord comme au Sud vers des extrêmes opposés? Va-t-on vers une septième réforme de l'Etat et de nouveaux transferts de compétence en cascade jusqu'à l'échelon communal?

Enfin, quelles seront les intentions du futur exécutif régional en matière de maintien de l'institution provinciale, de supracommunalité, d'intercommunales, d'éventuelles nouvelles fusions de communes...

Autant de questions qui influenceront inmanquablement sur les politiques évoquées ci-dessous.

Interroger ses pratiques

Nous évoquons en préambule la temporalité de nos actions. Six ans. Nous le savons, c'est court pour réaliser des projets d'envergure dans un monde où la complexité administrative va croissant, sous prétexte de transparence et de bonne gouvernance.

C'est aussi suffisamment long pour que bon nombre de facteurs évoluent et changent la donne, pour que des opportunités se présentent ou au contraire que des portes se ferment. La réalité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain, et a fortiori celle qui aura cours dans six ans.

Qui aurait pu prévoir il y a six ans que la prévention du radicalisme violent s'imposerait comme une des missions de nos villes et communes ?

L'exercice est donc de rester suffisamment souples et ouverts dans notre programme tout en préservant la cohérence de nos actions dans une perspective de développement concertée.

Coalition

C'est une première depuis 1989, Aiseau-Presles sera gérée par une coalition. Il s'agit, nous en sommes persuadés, d'une réelle opportunité. Un regard neuf nous pousse à interroger les pratiques, à pratiquer le consensus et à introduire la concertation dans les processus décisionnels.

La majorité est courte, mais elle est soudée. Et si chaque partenaire aura à cœur de développer certaines thématiques qui lui sont chères, nous nous rejoignons sur l'essentiel : le développement du bien-être, de la sécurité et d'un environnement de qualité pour tous les Aiseau-Preslois.

Morosité économique et mouvements sociaux

Dans un contexte socioéconomique pour le moins morose et avant même le départ des actions de protestations citoyennes qui marquent ces dernières semaines, la campagne électorale aura été l'occasion pour la population d'exprimer son mécontentement.

Comme élus politiques, en charge de l'avenir de notre commune pour les six années à venir, nous devons entendre le ras-le-bol exprimé par le citoyen. Même si nous devons faire le tri entre ce qui est de nos compétences et ce qui ressort d'autres niveaux de pouvoir, nous sommes l'échelon de la démocratie le plus proche du citoyen et nous devons prendre notre part des reproches qui sont exprimés vis-à-vis de la société.

Nous avons entendu un besoin de communication, de proximité, nous allons nous y atteler. Nous allons également proposer à nos concitoyens, qui se sont fait entendre dans le débat politique, de prendre part activement à celui-ci à travers des budgets participatifs notamment.

A l'image du travail d'équipe que nous voulons mener avec la majorité politique mise en place, notre volonté est de co-construire l'avenir de notre commune avec des citoyens qui seront co-responsables de leurs projets.

Perspective globale et opérationnalisation

Une fois brossé le contexte mouvant dans lequel cette déclaration doit s'intégrer, et avant d'aborder les actions proprement dites, il convient d'aborder l'opérationnalisation de notre dessein politique.

Pour la première fois en ce qui concerne Aiseau-Presles, cette déclaration s'inscrit dans le cadre nouveau qu'a voulu nous donner le législateur wallon.

Dans une société de la performance et de l'objectivation rationnelle, nos politiques locales devront être traduites par l'administration dans un plan stratégique transversal qui sera notre tableau de bord pour les six prochaines années.

Il s'agit d'un vrai défi pour notre administration, mais aussi d'un magnifique outil de planification et de suivi des politiques communales.

La présente déclaration servira donc de base à une large réflexion à mener au sein de l'administration communale, qui devra la décliner en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels, puis en actions concrètes sur le terrain. La mise en œuvre du plan induira une politique de gestion des ressources humaines, ainsi qu'une planification budgétaire sur les six années à venir.

Le plan stratégique transversal sera ce que nous en ferons. Il doit être évolutif, vivant et piloté de manière dynamique entre le Comité de direction et le Collège. Il doit aussi disposer d'indicateurs pertinents, permettant de suivre sa mise en œuvre et, au besoin, de corriger celle-ci.

Il s'articulera autour de politiques internes et externes à l'administration, ce qui nous a amené, dans un souci de cohérence, à suivre la même structure dans les chapitres qui suivent.

I. Volet Interne

Une administration moderne, orientée sur l'accueil du citoyen et en capacité à répondre aux exigences de plus en plus pointues des pouvoirs de tutelle.

Afin de pouvoir implémenter les diverses politiques communales liées au développement territorial et au développement des services à la population, Aiseau-Presles doit pouvoir compter sur une administration efficace.

L'administration communale d'Aiseau-Presles devra faire face à de nombreux défis durant les six prochaines années.

A. Un défi générationnel

A l'horizon 2024, c'est pratiquement un tiers des membres actuels du personnel qui partiront à la retraite ou entameront leurs « congés de fin de carrière ». Un système qui met à mal l'organisation de travail au sein de l'administration. En effet, les personnes en fin de carrière qui sont en congé de maladie, parfois durant deux ans, continuent à être payées par la commune. Là où il faudrait engager avant leur départ afin d'assurer la transmission d'informations, il est parfois nécessaire de redistribuer les tâches en interne ce qui ajoute à la charge de travail des agents restant et fausse l'organigramme des tâches.

Si les gouvernements fédéraux et/ou régionaux ne se penchent pas sur l'aménagement de ces fins de carrière, il faudra en interne trouver une façon de travailler qui permette d'assurer la transmission de l'information et la répartition des tâches tout en conservant des frais de personnel à un niveau soutenable pour le budget communal.

B. Un défi cognitif

Les matières communales ont connu ces dernières années une complexification sans précédent et il est à craindre que celle-ci se poursuive dans les années à venir. Les divers « métiers » communaux nécessitent de plus en plus de connaissances techniques pour le personnel ouvrier, et de bases juridico-administratives pour les employés. Les prochains recrutements devront se faire à l'aune de ces exigences, avec en corollaire un rehaussement des barèmes et donc des coûts de personnel. Les agents en place devront également s'inscrire dans une dynamique de formation continue, allant de pair avec la mise sur pieds d'un système performant d'évaluation et une véritable politique de statutarisation.

C. Un défi technologique

La digitalisation et l'informatisation des métiers communaux est aujourd'hui déjà une réalité. Dans les six années à venir, Aiseau-Presles doit poursuivre sa mutation dans ce domaine. Une petite révolution interne qui sera facilitée par l'émergence d'une nouvelle génération d'agents, rompus à l'utilisation des technologies les plus modernes. Mais une nécessaire évolution qui engendrera un coût non négligeable tant au niveau de l'acquisition de matériel de qualité (hardware) que dans l'achat de solutions informatiques dédiées spécifiquement aux tâches communales (software). La dématérialisation des documents administratifs, le respect des règles en matière de protection de la vie privée, l'archivage, l'informatisation de la gestion des cimetières, des impétrants, des données urbanistiques et cadastrales... sont autant de chantiers à poursuivre au cours de cette législature

D. Un défi énergétique

Au cœur de la réflexion globale entamée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'entité d'Aiseau-Presles, la consommation interne à l'administration constitue un poste sur lequel nous avons évidemment un accès direct. L'optimisation de l'unité de biométhanisation comme la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux doivent rester une priorité. Tout comme l'émergence d'un « mix énergétique » tourné sur les énergies vertes, avec le développement du photovoltaïque notamment doit être étudié.

E. Un défi financier

A recettes constantes, le budget dévolu aux frais de personnel et aux frais de fonctionnement de l'administration devra être maîtrisé. Cela impliquera des choix dans les politiques à mener, ainsi qu'une réflexion sur les moyens humains disponibles avant le lancement de chaque nouveau projet.

F. Le défi de l'accueil et de l'information du citoyen

Nous voulons rendre l'accès à l'administration communale plus accueillant pour les visiteurs et mieux sécurisé pour les agents communaux. Des travaux d'aménagement, ainsi qu'une signalétique adaptée devront être développés. L'ensemble du personnel communal sera également formé à l'accueil du citoyen. Un bulletin d'information communal doit être relancé, en version papier ou dans un format électronique. La commune doit également formaliser sa communication via les réseaux sociaux.

II. Volet externe

A. Une stratégie territoriale

1. **Energie – Développement durable**

- a. Prévoir au niveau communal un point central d'information et d'aide du public en matière d'énergie ;
- b. Favoriser les achats groupés de gaz et d'électricité, à l'échelle communale par le biais d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous. Permettre à chaque citoyen de réduire sa facture d'énergie par la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

- c. Poursuivre le développement de notre unité de biométhanisation afin de continuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en transformant le méthane issu du fumier de ferme en source d'énergie renouvelable et écologique.

De plus, la commune d'Aiseau-Presles a signé la convention des Maires en faveur de l'énergie durable et du climat, avec pour objectifs de réduire, sur son territoire, les émissions de CO₂ d'au moins 40 % d'ici 2030

Pour atteindre ces objectifs, il faudra élaborer une stratégie territoriale avec l'aide de l'ensemble des acteurs actifs sur le territoire de la commune (TIBI, Aperam, agriculteurs, citoyens, Sambre et Biesme...).

2. Travaux : Voirie-Bâtiments-cimetières

- a. Une attention particulière a été portée lors de la précédente législature sur la réfection d'un nombre important de voiries. Quelques axes importants doivent encore faire l'objet de travaux dans les six années à venir comme l'achèvement de la rue du Centre, de la rue d'Oignies, ainsi que la réfection complète de la rue du Campinaire.

Toutefois, l'accent devrait être mis durant les prochaines années sur la réfection des trottoirs, afin d'assurer la sécurité des usagers faibles et favoriser les modes de déplacement doux. Un aménagement rationnel privilégiant à certains endroits les trottoirs à la voirie peut également avoir un effet non négligeable sur la vitesse des automobilistes et donc sur la sécurité des usagers faibles. Cette politique devra être menée de pair avec une réflexion sur la problématique du stationnement sauvage sur les trottoirs de l'entité.

- b. Les bâtiments communaux feront également l'objet d'un plan de rénovation, avec une priorité concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais aussi un focus sur les performances énergétiques, sur la sécurité et sur le confort des utilisateurs. Les abords de certains bâtiments seront également revus et rénovés.
- c. La gestion des cimetières sera également au cœur des missions du service des travaux pour les six prochaines années. Suite à l'abandon total des herbicides, la réflexion doit se poursuivre quant à l'entretien des espaces de recueillement. Les expériences d'enherbement se poursuivront. La gestion informatisée des cimetières et l'actualisation de la cartographie sont également prévues, de même que la sécurisation de ceux-ci via un réseau de caméras.

3. SAR

Nous en avons déjà fait état, la désaffectation de sites industriels sur le territoire communal est aujourd'hui un handicap en terme d'image, mais doit se transformer demain en véritable opportunité. La réaffectation des anciens sites industriels constituera pour six ans encore une priorité. Des fonds régionaux nous ont été octroyés à cet effet. De nouveaux sites devraient encore être dépollués, tandis que ceux qui l'ont été feront l'objet d'une étude afin de pouvoir y développer des zones de loisirs, d'espaces verts, mais aussi des zones économiques destinées aux PME, ainsi que des zones d'habitat, permettant de développer des logements de qualité, peu énergivores et accessibles aux personnes désireuses d'acquérir un logement dans l'entité.

4. Patrimoine

Grâce aux partenariats entre les pouvoirs publics et les investisseurs privés, un joyau de notre patrimoine, le Prieuré d'Oignies, devrait retrouver tout son lustre dans les prochaines années. C'est un exemple à suivre et à développer.

Le patrimoine communal, bâti comme naturel, doit continuer à être préservé et développé dans une optique touristique. La sauvegarde du petit patrimoine est également essentielle au renforcement de l'identité de nos quatre villages.

5. Environnement-Salubrité –propreté-déchets-

En termes d'Environnement également, la commune se doit de rester le garant de la sécurité, de la santé et de la qualité de vie de ses habitants. Comme elle l'a fait par le passé, Aiseau-Presles restera ferme et déterminée par rapport aux entreprises dont les projets mettraient en péril notre environnement.

La commune est également en première ligne pour améliorer le cadre de vie puisqu'elle est en contact direct avec les habitants. Dans ce but, trois domaines sont à traiter en priorité, à savoir la propreté publique, la protection de la nature et de la biodiversité, et la gestion des déchets.

a. Propreté et embellissement de l'espace public

Tout en augmentant le nombre de caméras mobiles de surveillance, poursuivre l'investissement dans la propreté et l'embellissement de l'espace public en encourageant les riverains à faire de même dans leur quartier (par exemple via des opérations de nettoyage des abords de route, nettoyage de la Biesme, des bois, etc.)

Un effort financier sera réalisé pour la mise en valeur des bâtiments communaux et pour l'acquisition d'illuminations basse-énergie pour les fêtes de fin d'année.

b. Nature et biodiversité

- Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés ;
- Entretien des cours d'eau (supra)communaux et provinciaux, et les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière) ;
- Adopter un règlement communal pour lutter contre les plantes invasives et préserver les espèces indigènes.

c. Gestion des déchets

6. Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des commerces, en travaillant avec les écoles et les intercommunales de déchets ;
7. Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin d'améliorer la qualité du tri et réduire les coûts de traitement ;
8. Augmenter la quantité d'encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.) ;
9. Maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets afin que ce service collectif reste accessible à tous et expliquer aux citoyens ce que recouvrent ces coûts pour en faciliter l'acceptation ;

6. Urbanisme- aménagement du territoire

- a. Réduire significativement l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables, en densifiant le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis;
- b. Favoriser la mixité des fonctions du territoire pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc. ;
- c. Réaliser des projets d'aménagement « intégrés » en concentrant sur un quartier un ensemble de politiques (participation citoyenne, logement, énergie, mobilité, rénovation urbaine, animation sociale, etc.) afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle ;
- d. Renforcer l'accessibilité des services d'urbanisme et encourager la commune dans son rôle de conseil en urbanisme ;
- e. Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier qui sont créés) un budget déterminé afin d'améliorer des espaces publics de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques ;

7. Mobilité

La mobilité est une thématique transversale qui revient de façon récurrente parmi les grands problèmes rencontrés par la population d'Aiseau-Presles. Il convient donc de l'appréhender suivant plusieurs axes. Le renforcement du réseau de cheminements doux est une première approche. Il faudra également envisager une forme de décentralisation de certains services communaux pour certains types de public, ainsi qu'un système de navette permettant à certains quartiers moins bien desservis par les transports en commun de rejoindre diverses implantations communales.

Plus globalement, le Plan Communal de Mobilité devrait faire l'objet d'une actualisation.

8. Développement économique - Emploi

Garantir le soutien et le développement du commerce de proximité et de l'artisanat local par la valorisation de nos ressources naturelles, patrimoniales, culturelles et folkloriques afin de garder l'attractivité de notre commune semi rurale par rapport aux villes environnantes.

Développer notre société de titres services, Sinap, par la création d'un nouveau centre de repassage.

Créer un évènement pour les acteurs économique au niveau communal pour qu'ils puissent se rencontrer afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les entrepreneurs, le secteur public et le monde politique au niveau communal.

En outre, les politiques d'insertion socioprofessionnelle menées en synergie par le CPAS et la Commune seront renforcées afin d'amener vers un emploi de qualité nos citoyens les moins qualifiés.

Enfin, nous souhaitons qu'une Maison de l'Emploi puisse voir le jour afin de rassembler de manière régulière dans un même lieu les différents acteurs du monde de l'Emploi et de la Formation.

9. Tourisme

Quel que soit l'opérateur en charge de celui-ci, le développement touristique doit rester au catalogue de nos priorités pour la prochaine législature. Le tourisme d'un jour, le tourisme vert et le tourisme patrimonial et historique sont nos principaux atouts.

L'abbaye d'Oignies, les sentiers de promenades, le futur centre d'interprétation du proto-béguinisme, les espaces naturels présents sur l'entité sont une réelle opportunité de développement. Il nous revient de créer les outils de communication nécessaires, tout en ayant cette thématique à l'esprit dans une série de dossiers transversaux touchant à la mobilité ou aux aménagements de parkings notamment.

B. Des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous

1. CPAS

Ces dernières années ont vu exploser le nombre de demandes de revenus d'intégration sociale (RIS) auprès de notre CPAS. Une situation qui risque de perdurer, voire de s'amplifier puisque l'on parle notamment de dégressivité des allocations de chômage. Pour les six années à venir, il faudra donc renforcer les moyens financiers et humains du centre public de l'action sociale, afin de lui permettre de faire face à la précarisation des publics les plus fragilisés de notre société.

Les politiques concernant l'accueil et le logement d'urgence, l'épicerie sociale ou l'insertion socioprofessionnelle devront se poursuivre également, en fonction des politiques développées par ailleurs au niveau fédéral et régional.

Afin de relever les différents défis qui l'attendent, le CPAS devra plus que jamais s'adosser solidement à son partenaire communal à travers le renforcement des synergies déjà largement développées dans toutes les fonctions d'appui logistique, mais aussi administratif, ainsi qu'à travers les collaborations existantes avec les services sociaux communaux.

2. PCS – Santé- Logement

a. Cohésion sociale, bien être, droits fondamentaux :

La Région wallonne relance un appel à candidature pour un nouveau Plan de cohésion sociale dont la programmation est prévue pour les années 2020 à 2025. Afin de préparer celui-ci, un diagnostic de cohésion sociale sera réalisé par nos services à partir de l'indice statistique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) qui nous sera fourni par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Ces données serviront de base aux différentes politiques qui seront menées dans le domaine.

b. Santé : La préservation de la santé de nos concitoyens est une préoccupation qui soit se retrouver en filigrane de la plupart de nos politiques, qu'elles soient économique, environnementale, ou de mobilité par exemple.

Les problématiques de santé au sein de notre entité sont le plus souvent multifactorielles. Il faut donc poursuivre la lutte pour l'accès aux soins de santé, contre la pauvreté, contre les assuétudes...

Dans ce cadre, le Salon de la santé et du bien-être sera maintenu et développé. Il pourrait également s'articuler avec un salon du sport pour tous.

Le centre de documentation santé du CLPS sera également maintenu au sein de l'administration communale.

c. Logement :

A travers la SLSP Sambre et Biesme, le logement social présent sur l'entité doit être modernisé, embelli et performant au niveau énergétique. La société doit poursuivre sa politique de vente de bâtiments à ses locataires, ainsi que de création de logements moyens de qualité.

Parallèlement, le secteur privé doit développer du logement acquisitif de qualité, éco responsable et financièrement accessible.

3. Vivre ensemble-prévention-incivilité-Sécurité-médiation

- Les aspects multiculturel et intergénérationnel de notre entité en font la richesse depuis de nombreuses années. Ils peuvent aussi être source de tension dans certaines situations. Par des actions de soutien aux comités de quartier, par des animations favorisant le retissage des liens sociaux, par la valorisation et la découverte des différentes communautés qui constituent notre population, par la co-construction de projets, nous devons poursuivre le développement du vivre ensemble à Aiseau-Presles.
- Grâce aux différents programmes d'aides spécifiques adoptés ou à adopter par nos pouvoirs de tutelle, nous souhaitons également poursuivre les nombreuses actions entreprises en matière de prévention. Nous disposons de ressources humaines qui doivent nous permettre de détecter et de prévenir les germes de la délinquance, de l'intolérance et du radicalisme. Il s'agit d'actions de longue haleine qui doivent être pérennisées par les pouvoirs subsidiant.
- La délinquance environnementale, les dégradations et autres incivilités génèrent chez nos concitoyens un sentiment d'insécurité tandis qu'ils présentent de notre entité une image peu flatteuse. Nous allons poursuivre une politique de tolérance zéro à l'encontre des personnes qui contreviennent au règlement général de police et nous nous donnerons les moyens techniques et humains de mener cette politique.
- Nous constatons une tendance lourde de recentrage des missions de la police zonale sur ses missions de base de sécurisation et d'intervention. Notre administration doit s'adapter à ce nouvel état de fait, notamment en matière administrative. Nous souhaitons néanmoins que soit préservée et revalorisée la fonction d'agent de quartier, relais indispensable au plus proche des citoyens et garant de la sécurité aux yeux de celui-ci.
- Pionnière en la matière, la commune d'Aiseau-Presles souhaite renforcer sa politique de médiation de quartier. Une politique qui a fait ses preuves en évitant une judiciarisation de bon nombre de dossiers concernant des relations conflictuelles de voisinage. En partenariat supracommunal ou régional, la médiation pourrait par ailleurs se développer encore, au niveau des conflits potentiels avec l'administration par exemple.

4. Infrastructures publiques (sportives-culturelles-associatives- Ecoles)

- a. Culture : Obtenir pour notre Centre Culturel, la reconnaissance de son action culturelle générale en vertu du décret du 21 novembre 2013 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'obtenir son soutien financier. Il faut également veiller à conserver, au niveau communal, un financement fort de notre Centre Culturel.

Développer, avec l'aide de l'équipe du Centre Culturel, une politique culturelle ambitieuse qui soit accessible au plus grand nombre. A ce titre, mettre en avant nos artistes locaux lors de nos évènements culturels.

Continuer à faire bénéficier les citoyens d'Aiseau-Presles, d'une offre culturelle diversifiée et de qualité. Pour ce faire, soutenir les actions de notre Centre Culturel afin de promouvoir l'accès pour tous à la culture et favoriser l'expression culturelle et artistique de nos citoyens. Terminer les travaux de réhabilitation du bâtiment situé sur le lieu-dit "clos de la Papinière" afin d'y établir une annexe du Centre Culturel pour que celui-ci continue à vivre et à s'épanouir pour le bonheur des Aiseau-Preslois.

- b. Sport : Le dossier de la construction/rénovation d'une nouvelle piscine en supracommunalité avec nos voisins de Châtelet et de Farciennes devrait être l'un des projets phare de la législature.
- c. De même, des solutions structurelles doivent être trouvées en ce qui concerne le Centre sportif Hortent Moraux.

Parallèlement, nous voulons développer le sport de quartier et la pratique sportive quotidienne gratuite à travers la création d'espaces sportifs dans les différents quartiers de l'entité. Des infrastructures multisports seront créées et devront répondre aux besoins de publics d'âges différents, de la psychomotricité enfantine aux agrès destinés aux personnes âgées.

Parallèlement, le sport en nature doit aussi pouvoir se développer autour du réseau des sentiers communaux, tandis que la pratique du cyclisme dans un environnement sûr doit également pouvoir être appréhendée dans une optique de réponse aux problèmes de mobilité comme de maintien en santé de nos populations.

Nous souhaitons favoriser la création de nouveaux clubs sportifs dans les disciplines qui ne sont pas encore ou qui sont peu couvertes dans l'entité (tennis de table, tennis,...)

Une aide en infrastructure comme en matériel doit pouvoir être apportée aux clubs sportifs existants.

Enfin, une cérémonie de remise des mérites aux sportifs Aiseau-Preslois sera relancée.

5. Education-enseignement-accueil-enfance-famille

- a. Enseignement : Aiseau-Presles a rénové en l'espace de quelques législatures l'ensemble de ses infrastructures scolaires. Un chantier colossal qui à peine achevé doit se poursuivre avec une série de rénovations et de mises en conformité concernant la sécurité incendie, ainsi que les performances énergétiques.

Il est important aujourd'hui d'investir dans les moyens humains et pédagogiques afin d'assurer la pérennité de nos écoles. Un accent particulier sera mis sur les directions, dont le profil et les exigences ont radicalement changé ces dernières années, avec le pacte d'excellence et le plan de pilotage notamment. Nous devons également renforcer les garderies durant la pause de midi et proposer a minima une soupe chaude aux enfants. Un travail de fond doit être entamé sur le vivre ensemble au sein de nos écoles, ainsi que sur la prévention de la violence intra scolaire et du harcèlement.

Nous voulons pour Aiseau-Presles des implantations scolaires inclusives, ouvertes sur leur environnement local et sur le monde.

- b. Accueil : La coopération avec un partenaire privé afin de gérer les garderies scolaires s'est avérée très positive. L'expérience doit se poursuivre, voire se renforcer dans le cas de l'accueil durant les vacances scolaires.

Aiseau-Presles peut se targuer de posséder un nombre important d'opérateurs et une offre variée en matière d'accueil extrascolaire sur son territoire. Il faut appuyer ces

partenaires dans leurs projets et initiatives et les fédérer autour de grands projets sur l'ensemble du territoire. Il convient d'associer également les parents afin qu'ils participent comme partenaires au développement d'un accueil de qualité répondant à leurs besoins spécifiques sur l'entité.

- c. Enfance : Nous devons pérenniser les actions de l'ONE et ses implantations sur l'entité, assurer l'accueil des plus petits par la création d'une crèche en partenariat avec le privé et en complémentarité avec les structures publiques existantes.
- d. Famille : L'accompagnement individuel des familles est un service qui fonctionne chez nous depuis de nombreuses années à travers le travail de l'équipe du CIPA. Il doit évidemment se poursuivre et servir de relais vers les partenaires extérieurs spécialisés dans les diverses thématiques liées à la famille.

6. Citoyenneté –égalité des chances – insertion

- a. Citoyenneté : Le conseil communal des enfants doit se développer et trouver une suite logique dans la création d'un Conseil communal des jeunes. L'apprentissage de la citoyenneté et des institutions démocratiques doit également passer par la gestion d'un budget participatif destiné à des projets portés par les enfants et par les jeunes. Les personnes précarisées, en processus d'insertion ou en apprentissage du français devraient également pouvoir bénéficier d'activités de développement de la citoyenneté.
- b. Egalité des Chances : signataire de la charte de l'égalité des chances dans les communes wallonnes, Aiseau-Presles doit continuer à être attentive à tous les actes et phénomènes discriminants et doit pouvoir accueillir et accompagner les personnes qui se sentiraient victimes de discriminations.
- c. Insertion : Qu'elle soit sociale, professionnelle ou culturelle, l'insertion est primordiale dans le processus d'intégration et d'accès au bien-être de l'ensemble de nos citoyens. Le Centre culturel et ses partenaires pour l'accès à la culture, le CPAS pour l'insertion sociale, en synergie avec les services communaux de proximité, devront travailler main dans la main afin de réduire les fractures qui sont encore trop présentes dans notre société.

La problématique de l'emploi a déjà été abordée supra et doit être soutenue par des programmes d'aides à l'emploi développés au niveau régional. Nous souhaitons vivement que les processus APE et PTP soient reconduits, tout comme les emplois d'insertion de type Articles 60 ou 61.

La formation est également un outil indispensable et doit être encouragée via nos partenaires et plus spécifiquement la Régie de Quartiers InserSambre. Nous encouragerons également tout projet de création d'une entreprise de formation par le travail sur l'entité d'Aiseau-Presles.

7. Aînés – personnes handicapées

- a. Politique des aînés : La commune d'Aiseau-Presles compte de nombreuses personnes âgées et cette tendance devrait encore s'affirmer dans les années à venir.

Parallèlement au développement du Conseil consultatif des Aînés et de la personne handicapée, que nous voulons autonomiser via l'octroi d'un budget participatif, nous voulons donc promouvoir la création d'une asbl liée spécifiquement aux loisirs, à l'information et aux besoins des seniors.

Elle pourrait se charger de l'organisation de voyages, d'animations, de sorties culturelles ou de cours de gymnastique par exemple.

Nous souhaitons organiser deux fois par an une structure médicale où les seniors seront invités à venir réaliser un check-up santé gratuit. Nous voulons favoriser toutes les initiatives destinées à lutter contre le cancer.

Les jubilaires seront mis à l'honneur chaque année à travers une cérémonie conviviale liée aux noces d'or.

Enfin, nous souhaitons développer les cours d'informatique et d'utilisation des réseaux sociaux, ainsi que des cours de langue.

b. Politique de la personne handicapée : Malgré notre certification Handy City, obtenue et renouvelée depuis 18 ans, il reste toujours des efforts à accomplir afin d'assurer une accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées. Cette problématique doit être intégrée à la réflexion sur le réaménagement de l'entrée de la maison communale. Nous voulons étudier les pistes de réinsertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, notamment via la création d'un restaurant social qui pourrait en outre fournir des repas chauds au CPAS ainsi que dans nos écoles. Des voyages adaptés et encadrés pourraient être organisés à destination des personnes handicapées, tandis qu'une structure d'encadrement pour le handisport devrait voir le jour.

Enfin, des solutions doivent être envisagées pour favoriser la mobilité des personnes moins mobiles, les week-ends notamment, via un développement du service de taxi social ou via une centrale de co-voiturage.

8. Cultes

En partenariat avec les Fabriques et avec le soutien administratif et technique de l'administration, il conviendra de poursuivre le programme d'entretien de nos Eglises, consécutif à l'audit réalisé.

Nous nous devons d'assurer un subventionnement communal des cultes et du cercle laïc d'Aiseau-Presles.

Le Collège apportera son soutien, dans la mesure des moyens disponibles, à la réalisation d'un centre d'interprétation du proto-béguinisme dans l'église Sainte-Marie d'Oignies

9. Associatif :

Le tissu associatif local particulièrement développé constitue l'une des plus grandes richesses d'Aiseau-Presles. Qu'elles soient patriotiques, folkloriques, culturelles, sportives ou philanthropiques, nos associations sont le véritable poumon de l'activité aiseau-presloise. Il y a toujours quelque chose à voir ou à faire à Aiseau-Presles...

Nous poursuivrons à leur égard une politique de soutien actif via la mise à disposition des infrastructures publiques ou de matériel communal. Nous veillerons à promouvoir leurs activités et à les intégrer au sein des activités organisées par la commune. Nous soutiendrons les initiatives visant à trouver de nouveaux bénévoles au sein des différents comités.

10. Bien-être animal :

Nouvelle compétence au sein du Collège communal, le bien-être animal fera l'objet d'une réflexion globale durant la prochaine législature. Une attention particulière sera portée à la diminution de la population de chats errants, via des campagnes de stérilisation régulières. La constatation d'infractions en la matière doit également être assurée par la commune. Enfin, une série de règlements peuvent être adoptés, permettant une qualité de vie et de bien-être à l'ensemble des animaux.

III. Volet financier

A. Finances

Nous devons dans les six prochaines années poursuivre notre gestion saine et efficace « en bon père de famille » pour maintenir nos finances en équilibre afin de développer et d'innover dans les services de proximité proposés à nos concitoyens (continuer le développement de notre " e-commune"). A cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies et les partenariats communaux et supracommunaux, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir.

Pour cela, il faut placer le plan stratégique transversal au cœur de notre gestion. Le plan stratégique transversal est un outil de gouvernance qui doit permettre à l'administration communale une plus grande efficacité et une utilisation optimale de ses ressources.

Via le plan stratégique transversal, il faudra mettre en place des outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics

- a. Il faudra renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Continuer à développer les synergies entre la commune et le CPAS, tout en conservant le CPAS comme entité distincte, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux.

Les synergies seront étendues aux organismes subventionnés par la commune, comme la régie communale autonome, les fabriques d'église ou encore notre centre culturel;

- b. Il faudra également envisager de développer des services communs à l'échelle de nos communes voisines afin de créer des économies d'échelle, de monter des projets qui ne pourraient voir le jour si une commune était seule à le financer et d'améliorer la cohérence des politiques et des services aux citoyens (par exemple: piscine, propreté, RGPD, ...);

- c. Adopter une gestion des ressources humaines souple, efficace et adaptée aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents. Nous favoriserons la statutarisation du personnel, appliquerons des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents, investirons dans la formation du personnel et reconnaitrons l'expérience acquise à travers le processus de « valorisation des compétences » ;
- d. Renforcer la formation continue du personnel dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière.

B. Investissements

Le respect des balises budgétaires fixées aux communes en matière d'investissements (normes SEC) est un cadre contraignant mais nécessaire dans lequel nous devons inscrire nos actions au cours de cette législature. Les rapports positifs de notre partenaire financier nous incitent à poursuivre notre politique actuelle de gestion dynamique de la dette.

Comme déjà évoqué supra, le Plan Stratégique transversal sera un outil précieux de monitoring budgétaire et de planification pluriannuelle des investissements. Nous sommes conscients que des choix devront être faits parmi les nombreux projets présentés dans cette déclaration de politique communale.

A chaque fois que cela sera possible, l'obtention de subsides, le partenariat avec le privé et les synergies intra ou supra communales seront privilégiés afin de pouvoir impulser un plan d'investissements raisonné mais volontaire au profit du bien-être de tous les Aiseau-Prerlois.

C. Dépenses de transfert

Le défi des six prochaines années sera de limiter autant que faire se peut les dépenses de transfert à l'indexation, tout en assurant la pérennité des organismes concernés et les services qu'ils dispensent à la population.

Cela devrait être possible en ce qui concerne une série d'entités, comme les zones de police ou de secours, mais nous savons d'ores et déjà que c'est illusoire en ce qui concerne le CPAS par exemple, ou la Régie communale Autonome. Dans ces deux derniers cas, le renforcement des synergies et la mutualisation de services avec la commune devraient permettre de maintenir dans un cadre « raisonnable » l'augmentation de la dotation communale.